



Conseil d'Administration du 10 Octobre 2024

En visioconférence par Zoom

Présents : Lakshmi LE BONHEUR, Vincent HELIS, , Raphaële FORGEOT, Yann Brabant, Célia BORNERT.

Excusé : Laure MOREAU, , Andréa POPPELIER, Lise BLANCHARD, Vincent JEDAT, Virginie LAIDET, Anne-Laure NAVARETTE-HEINTZ, Bernard FRECHE.

OUVERTURE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION à 21h

Rappel de l'ordre du jour :

- Validation du règlement intérieur modifié
- Discussion sur les listings MSU
- Soirées conviviales par département
- Soirée Agena au Congrès de Strasbourg
- Lieu à définir et date à confirmer de l'Assemblée Générale 2025
- Validation de l'ajout de l'alerte de fin d'agrément sur le site internet
- Validation du calendrier prévisionnel des formations 2025
- Questions diverses

Procurations données :

Le Dr NAVARETTE-HEINTZ donne procuration au Dr LE BONHEUR.

Le Dr JEDAT donne procuration au Dr BRABANT.

Le Dr MOREAU donne procuration au Dr BRABANT.

1. Validation du règlement intérieur modifié

Le règlement intérieur a été modifié et approuvé après une longue discussion. Voici les changements principaux :

- **Article 1 :**
 - Ajout de l'obligation pour les médecins généralistes de justifier d'une expérience professionnelle d'au moins un an pour devenir Maître de Stage Universitaire (MSU).
 - La charte des MSU a été précisée et doit être respectée par tous les adhérents.
 - Un processus de demande d'adhésion par un formulaire en ligne a été instauré, et ce dernier doit être signé et retourné au secrétariat.
- **Article 2 :**
 - Suspension de l'accès à l'espace personnel sur le site internet en cas de non-paiement de la cotisation.
 - La cotisation annuelle a été réévaluée à **70 euros**.
- **Article 3 :**
 - Ajout de la possibilité d'organiser des visioconférences, une pratique déjà en place mais qui n'avait pas encore été officialisée dans le règlement.
- **Article 4 :**
 - Interdiction pour le président de siéger au département de médecine générale.
 - Suppression de la rotation entre les quatre départements qui permettait d'alterner les présidences.
- **Article 5 :**
 - Clarification du rôle du secrétaire général, qui passe de la "rédaction" à la "relecture" des documents.
 - Le trésorier est maintenant assisté d'un expert-comptable pour assurer une gestion financière rigoureuse.
 - Suppression de la mention "salaires", remplacée par "honoraires" dans les documents officiels.
 - Révision des frais d'hébergement : ils sont plafonnés à **100 euros** en province et **150 euros** à Paris.
- **Article 6 :**
 - Ajustement des frais de déplacement, avec une augmentation des plafonds pour l'hébergement en fonction de l'inflation actuelle.

Ces modifications ont été approuvées à l'unanimité.

2. Discussion sur les listings MSU

La gestion des listings des Maîtres de Stage Universitaires (MSU) a donné lieu à un débat important. Actuellement, plusieurs problèmes subsistent :

- **Mise à jour des listes** : La mise à jour des listings, réalisée avec le département de médecine générale, a révélé des incohérences entre les listes détenues par les facultés et celles de l'ARS. Béryl rencontre le 12 Novembre Mme Martin la remplaçante de Mme Bordage afin de vérifier les listes à Poitiers.
- **Application pour la gestion des trinômes** : Une application, en cours de développement par l'ARS, vise à gérer plus efficacement les trinômes et les listes de stages. Cependant, le projet avance lentement en raison de difficultés de communication avec l'ARS, et d'incertitudes financières.
- **Problème de financement** : Le financement de cette application reste une question complexe.
- **Besoin de centralisation** : La centralisation des listings entre les différents organismes (facultés, ARS) est jugée essentielle pour éviter les doublons de travail et améliorer l'efficacité de la gestion des stages.

3. Soirées conviviales par département

L'organisation de soirées conviviales par département a rencontré plusieurs obstacles. Les soirées visent à renforcer la cohésion entre MSU, mais les conditions logistiques sont parfois difficiles :

- **Vienne** : La soirée initialement prévue a dû être annulée en raison de la disponibilité de la salle. L'équipe prévoit de reprogrammer cet événement pour le semestre suivant.
- **Liberté d'organisation** : Chaque département reste libre d'organiser sa propre soirée, avec comme objectif de favoriser les échanges entre les MSU. Il a été proposé d'inviter un membre du département de médecine générale à ces événements pour discuter de thématiques importantes, telles que la réforme de la quatrième année et les docteurs juniors.

Les responsables départementaux auront carte blanche pour l'organisation de ces soirées.

4. Soirée Agena au Congrès de Strasbourg

Le **COGEM** a confirmé sa participation à la soirée organisée par **Agena** lors du Congrès de Strasbourg. Les détails financiers sont les suivants :

- **15 euros** pour les internes,
- **20 euros** pour les adhérents,
- **25 à 30 euros** pour les non-adhérents.

Une partie des frais sera prise en charge par le **COGEM**, en utilisant le reliquat du Congrès de Bordeaux 2021. Il a été décidé de ne pas organiser une soirée parallèle afin d'encourager la participation à l'événement commun. Béryl fera parvenir le lien transmis par le CGEA à tous les MSU pour inscription à cette soirée.

5. Lieu et date de l'Assemblée Générale 2025

La **date de l'Assemblée Générale 2025** a été provisoirement fixée au **22 mars 2025**. Un sondage sera envoyé via WhatsApp pour confirmer la disponibilité des membres du CA. Plusieurs lieux ont été proposés :

- **Deux-Sèvres** : central et pratique,
- **Saint-Jean-d'Angély** : salles disponibles au conseil départemental de Charente-Maritime,
- **Futuroscope** : offrant des salles de réunion, hébergement, et des activités familiales,
- **Center Parcs** : proposant des salles de séminaire et des activités familiales.

Le **Futuroscope** est actuellement l'option privilégiée. **Béryl** est chargée de se renseigner sur les disponibilités et d'obtenir des devis pour une formule incluant les repas et les séminaires. L'Assemblée Générale se déroulera probablement sur un week-end, avec des ateliers de travail en matinée suivis d'une soirée conviviale après la session formelle.

6. Validation de l'ajout de l'alerte de fin d'agrément sur le site internet

Un système d'alerte sera mis en place sur le site internet pour notifier les MSU de la fin prochaine de leur agrément. Cette alerte enverra des mails automatiques quelques mois avant l'expiration de l'agrément, avec des instructions pour le renouvellement.

Béryl doit demander un devis à Gustavo ZAMBONI afin d'évaluer le coût de cette modification, et celui-ci sera discuté lors de la prochaine réunion avant validation.

7. Validation du calendrier prévisionnel des formations 2025

Le calendrier des formations pour 2025 a fait l'objet de nombreuses discussions afin de répondre aux besoins variés des MSU. Voici un résumé des principales formations validées :

- **SIAMS 3 (trois jours)** : Formation pour les futurs maîtres de stage pour les internes, à organiser après le **15 mai 2025**.
- **SIAMS 2 (deux jours)** : Formation pour ceux qui recevront des externes, avec **Élodie Poupin** en tant que formatrice.
- **S1 (une journée)** : Pour les maîtres de stage externes souhaitant devenir maîtres de stage pour les internes.
- **S2 (une journée)** : Pour ceux qui ont déjà accueilli des externes et souhaitent recevoir des internes.

- **Supervision indirecte et outils de communication** (une journée) : Formation dédiée à l'utilisation des outils numériques pour encadrer les stagiaires.
- **Supervision directe et indirecte** (deux jours) : Pour approfondir la formation sur la supervision des internes.

Groupes de travail et ateliers :

- **Groupes d'échange de pratiques** : Quatre rencontres sont prévues en fin d'année, avec **Vincent HELIS** comme organisateur potentiel.
- **Tutorat des travaux scientifiques** : Un séminaire de thèse, estimé à **600 euros** par participant, sera organisé par **Bernard FRECHE**

Modalités financières :

- La majorité des formations seront financées par l'**ANDPC**
- Le **COGEMS** et les participants partageront les coûts pour les formations sur le tutorat et la thèse.

Dates : Chaque organisateur proposera **deux à trois dates**, en dehors des vacances scolaires, avec une préférence pour les **jeudis et vendredis**. Des sessions **vendredis et samedis** sont également envisageables.

Le calendrier prévisionnel des formations a été validé sous réserve de modifications selon les disponibilités des formateurs.

8. Questions diverses : RAS

Fin du Conseil d'administration : 22h45.